

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Ressources humaines  
NB/CL  
N° 2019-D-361

**CREATION TEMPORAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT  
ADMINISTRATIF - DGA SERVICES TECHNIQUES -  
PARC AUTOMOBILES**

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président, modifiée par la délibération n°522 du 18 octobre 2017,
- Vu l'arrêté n° 79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du parc automobile.

**DECIDE**

**Article 1** - Est approuvée la création temporaire d'un poste d'adjoint administratif au sein de la DGA Services techniques – Parc automobile, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2019.

**Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 9 août 2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
**Le 27 août 2019**  
Publié ou notifié,  
**Le 27 août 2019**